

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le budget communal des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 a été arrêté en séance du Conseil communal du 13 décembre 2022.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales, pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 16 décembre 2022.

Ittre, le 16 décembre 2022

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt